

Comité technique du 3 août 2017 à Mont-de-Marsan

Présents :

Cf feuille de présence

1- Instances

Validation du compte-rendu du comité technique du 15 juin qui sera mis en ligne sur le site Internet du projet de territoire

Prochaine réunion publique : 3 octobre 2017 à 18h30 à Arthez d'Armagnac

Prochain comité de pilotage : 17 octobre 2017 à 10h à Mont-de-Marsan

Prévoir le prochain atelier de la concertation lors duquel les acteurs vont travailler sur le plateau de simulation et les solutions : date à fixer en novembre après les vacances scolaires d'octobre (pour assurer une présence maximale des acteurs).

2- Diagnostic socio-économique

Retour sur le comité technique restreint de relecture du diagnostic socio-économique en présence de SCE Aménagement et Environnement du 19 juillet 2017 : prise en compte de nouvelles remarques notamment

- Les données communales au prorata de la surface communale comprise dans le bassin versant du Midour
- Les données du RGA sans le secret statistique (données à fournir par la DRAAF Occitanie)
- Les données du RPG 2015 fournies par les DDT32/DDTM40
- A noter que les coopératives agricoles ne pourront transmettre des données qu'au mois de septembre. Celles-ci pourront être valorisées dans l'état des lieux du projet de territoire.

3- Etat des lieux du projet de territoire

L'Agence de l'eau a transmis à l'IA ses remarques sur le chapitre Gestion quantitative, et enverra ses remarques sur le chapitre relatif à la qualité des eaux, ainsi que son expertise sur les débits de dilution des STEP (analyse des rejets).

La DDT du Gers va envoyer ses remarques sur les chapitres Milieux naturels et Présentation générale. De même la DDT va vérifier l'avancement des travaux sur les STEP de Panjas et Nogaro.

Chapitre Gestion quantitative :

- Comment intégrer dans l'état des lieux la partie Gestion quantitative du SAGE Midouze et notamment les déficits : il faut le mentionner car ce sont des données historiques et le SAGE Midouze a été approuvé et est applicable. La note de synthèse du BBR est à mettre en annexe.
- Mettre en parallèle les définitions du Projet de territoire, le Bilan Besoins-Ressources de la Midouze, et les volumes prélevables. Expliquer ces démarches en préalable ou en annexe de l'état des lieux.
- Il manque la liaison entre les débits et les prélèvements. Ex : tenir le Q du cours d'eau en réduisant les prélèvements ...
- Le paragraphe Economies d'eau (qui figure en annexe) est à remplacer par la Gestion agricole de l'eau et le pilotage de l'irrigation. Ce seront des éléments qui serviront lors de la phase de réflexion sur les solutions. Ajouter une partie sur le pilotage de l'irrigation : texte et

chiffres, notion de besoins des plantes, des sols (RFU, matière organique), envoi de SMS par les irrigants dans le cadre de la gestion de la CACG.

- Interrogation sur le débit cible affiché à Mont-de-Marsan : dans le plan de crise le débit cible est de 0,850 m³/s. Remarque de Véronique Michel : il faut être vigilant, car dans le SAGE Midouze, le débit objectif à Mont-de-Marsan est de 1,6 m³/s. Cependant l'IA et la DDTM 40 précisent que la valeur de 1,6 m³/s prend en compte la réalisation des projets de retenues de Gaube et Mondebat, et qu'elle ne peut pas être appliquée à l'heure actuelle dans la gestion de l'étiage. De plus, la station de Mont-de-Marsan est située sur le secteur non réalimenté du Midou aval actuellement.
- La demande de la carte des consommations et autorisations par sous bassins est renouvelée par les garants (Lisode a également demandé à disposer de cette carte pour la suite de la démarche). En effet, l'IA souligne l'intérêt de présenter des données localisées aux acteurs du territoire. Irrigadour s'était engagé à produire cette carte. Les DDT32 et DDTM 40 vont également travailler à la réalisation de cette carte.
- Il est noté que les données des autorisations d'Irrigadour et celles figurant dans le SAGE Midouze sont différentes. (+ 1000 ha dans le SAGE). Ceci peut s'expliquer par une amélioration de la connaissance, l'abandon de l'irrigation dans certains cas.
- Les données de consommations pour l'irrigation : Les données les plus fiables dont nous disposons sont celles de la CACG (données issues de la DSP Midouze) pour les axes réalimentés. Cependant, il faut savoir expliquer les différences de chiffres relevées entre les sources de données (AEAG, Irrigadour, CACG). Par ailleurs, il faut distinguer les données de prélèvements en nappes et en cours d'eau - demande déjà formulée auprès d'Irrigadour.
- La DDTM des Landes va transmettre les données de contrôle par sous bassins-versants pour le département 40. La DDT du Gers transmettra aussi les données de ses contrôles mais qui répondent à une logique de pré-ciblage des contrôles sur certaines exploitations d'où des résultats non conformes plus importants.
- Les données des pluies efficaces historiques ont été demandées à la DREAL, mais ne pourront pas être transmises. La chambre d'agriculture des Landes va nous transmettre des données de pluies efficaces (P-ETP) de 2002 à 2016, ainsi que des données météo (pluies, températures), pour les stations de Mont-de-Marsan, Créon d'Armagnac, Aire-sur-Adour. Ce seront des données valorisées sur des chroniques 2002-2006/2007-2012/2012-2016. La CA40 va solliciter la CA 32 et la CACG pour de nouvelles données de pluies efficaces et pour la liste des parcelles de référence.
- Mettre dans un tableau les volumes prélevables, les volumes autorisés, les volumes consommés et les volumes prélevés sans ressources.

Rédiger un glossaire.

Chapitre Qualité des eaux :

Alléger la présentation de la méthodologie et des définitions : à mettre en annexe.

Chapitre Présentation du bassin versant :

- Cartes de la géologie et des sols issues de l'étude Erosion des sols réalisée dans le cadre du SAGE Midouze : Préciser que les cartes de l'étude Erosion des sols reposent sur une analyse à partir des aléas de l'érosion classés fort et très fort. Tout le périmètre du bassin versant du Midour n'est pas concerné par l'étude Erosion. Ainsi les cartes affichées dans le projet de territoire n'ont pas de données pour la partie aval non concernée par l'étude Erosion. Mettre la carte de l'aléa Erosion.

- Hydromorphologie : citer la zone test de Nogaro (travaux du Syndicat de rivière Midour-Douze).

Introduction : enlever la carte des déficits

Remarques générales Etat des lieux :

- Rédiger une partie Enjeux et synthèse à la fin de chaque chapitre, avec les éléments principaux de chaque chapitre.
- Le cotech valide la mise en annexe du tableau de synthèse de la concertation produit par Lisode avec les références à l'état des lieux en face des thématiques ou actions citées par les acteurs. Par ailleurs les intitulés du tableau thématique sont à changer : « hors cadre PT ».

Envoi de l'état des lieux aux acteurs du territoire en amont de la réunion publique : Il faut préciser dans un courrier d'accompagnement qu'il s'agit d'un projet d'état des lieux, réalisé suite à la première phase de concertation, qui est soumis pour avis aux acteurs, et qui sera validé en comité de pilotage.

4- Compléments à l'étude sur les débits naturels du bassin versant du Midour

Deux offres ont été reçues : Eaucea et la CACG. L'IA présente les grandes lignes de chaque offre et les manques identifiés vis-à-vis de la demande.

Les deux DDT envoient leurs remarques sur les offres de la CACG et d'Eaucea avant le vendredi 4 août.

L'IA envoie des demandes de compléments aux deux bureaux d'études le vendredi 4 août pour une réponse des deux candidats avant le mercredi 9 août.

5- Organisation de la réunion publique du 3 octobre 2017

- 1- Restitution de l'atelier du 30 mai 2017 par Lisode
Comme proposé par Lisode et l'IA, le cotech valide le rappel et le renvoi du questionnaire aux acteurs du territoire.

- 2- Présentation de l'état des lieux

Pour chaque chapitre, présentation sous powerpoint des données d'état des lieux (IA), enjeux et thèmes abordés lors de la concertation (Lisode), puis discussion avec la salle/échanges.

Echéances : prochaine réunion du cotech : le 12 septembre à 13h30 à la Délégation Adour et Côtiers de l'AEAG à Pau, en présence de Lisode par visioconférence. ODJ : préparer la réunion publique du 3 octobre en travaillant le powerpoint de présentation de l'EDL.